



16ème législature

Question N° : 11883	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Revalorisation salariale dans les hôpitaux privés	Analyse > Revalorisation salariale dans les hôpitaux privés.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 12/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les revalorisations salariales annoncées par le Gouvernement pour les soignants. Mme la Première ministre a annoncé plusieurs mesures de revalorisation salariale pour les soignants à compter du 1er janvier 2024. Parmi ces annonces, les salaires de nuit des infirmiers et des aides-soignants vont augmenter de 25 %, ce qui est attendu depuis longtemps. Néanmoins, seuls les personnels de la fonction publique hospitalière et ceux des établissements privés associatifs sont concernés à ce stade. Or on ne peut justifier des différences entre la fonction publique hospitalière, le privé associatif et les salariés de l'hospitalisation privée. Les missions, les difficultés, le manque d'attractivité sont bien les mêmes, peu importe l'employeur. Il lui demande donc comment le Gouvernement entend inclure les personnels de l'hospitalisation privée par équité de traitement.